

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°65/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 37

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon rouge - Rue P.ERMENAUULT - à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE

M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER

M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : Fixation des tarifs des locations des hébergements insolites

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes,

Vu l'avis de la commission tourisme en date du 1^{er} Avril 2025

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des locations des hébergements insolites installés dans le jardin de la Maison du Tourisme à Picquigny.

Madame la Vice-Présidente propose les tarifs de location suivants :

Le bateau (tarif du logement complet, pour 1 à 6 personnes) :

- 150 € la location pour 2 nuits tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine)
- 60€ la nuit supplémentaire

Les cyclo-lodges :

- 35€ la nuit tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine)

La douche :

- 2€ par personne (sauf pour les clients des hébergements)

Caution :

- 300€ pour le bateau
- 100€ pour un cyclo-lodge

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs des locations des hébergements insolites organisées par la Maison du Tourisme tels que définis ci-dessus.
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter de la présente délibération
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

